

LA MUSIQUE IMMORALE



Le meeting-miniature de la **Musique Vivante** étant consacré, pour la séance tenue le 22 janvier à Majestic, au **Jazz** que Mrs Winkle, chef de la police féminine en Amérique, qualifiait de « musique indécente », notre enquête revient d'actualité.

« Qu'on s'insurge contre le jazz, je n'y vois guère d'inconvénients, mais il serait remplacé par pire; il paraît qu'il y a des jazz cousus d'art! Je l'ai entendu dire par des gens sérieux. Alors? Tout cela ne vaut pas, à mon avis, la peine d'être discuté. »

Maurice EMMANUEL.

« Les Américains, nation jeune, professent une logique catégorique et pratiquent les solutions radicales. Ayant constaté les méfaits de l'alcool, ils ont pensé que le moyen le plus sûr d'y porter remède était de supprimer toutes les boissons alcoolisées sans exception, jusqu'à celles contenant la plus infime parcelle du dangereux produit. Il n'est pas impossible qu'ils expulsent un jour de chez eux, ayant reconnu leurs inconvénients, les chemins de fer, les automobiles... et les femmes. »

« Je ne trouve donc point exagéré de prendre au sérieux l'offensive qu'ils paraissent vouloir esquisser contre la « Musique immorale », car ils sont fort capables, après en avoir fait une effroyable consommation, de bannir « toute la musique » de leurs Etats-Unis... en la couronnant de fleurs, selon l'antique usage. D'autre part, le problème qu'ils soulèvent n'est pas nouveau et vaut qu'on s'y arrête. »

« La Musique peut-elle être immorale? J'entends bien la Musique en elle-même, abstraction faite des paroles qui s'y surajoutent ainsi que de toute la plastique qui l'accompagne. Poser ainsi le problème me paraît d'ailleurs en compliquer singulièrement les termes, car il y aurait d'abord lieu de s'entendre sur ce qu'on appelle « morale ». Vérité en deçà des Pyrénées...! Aujourd'hui plus que jamais, les notions du Bien et du Mal, du Droit et du Devoir sont soumises de part et d'autre à des interprétations tellement variables et fantaisistes, que nous n'aborderions jamais le cas spécial de la Musique si nous attendions d'avoir fixé le code actuel d'une morale générale. »

« Mais nous éviterons facilement cette difficulté en modifiant ainsi la question: la Musique peut-elle influencer nos pensées et nos actes, en tant que ces pensées et ces actes sont l'objet d'un jugement de valeur? Ici je répondrai carrément: oui! Avec ce correctif nécessaire: dans une mesure variable, dépendant un peu de l'expressivité de la musique, beaucoup de la sensibilité et du caractère de l'individu, et peut-être encore plus des circonstances dans lesquelles elle se manifeste. Quand je parle de l'expressivité de la musique, je n'ai aucunement en vue son excellence artistique. Il est de sublimes musiques développant peu d'expression. Il en est d'ordinaires, prodigieusement suggestives. Je crois à la vertu d'un tango langoureux pour influencer « celle » d'une créature im-

pressionnable. Je ne sache pas, d'autre part, que la Première Sonate de Beethoven ait jamais pesé dans cette voie sur la détermination de la même créature hésitante: tout au moins faudrait-il l'entourer d'un cadre spécial qui serait seul alors agissant. »

« En admettant ces influences, faut-il régler la Musique? Jamais de la vie, bien entendu; il faudrait être fou pour soutenir le contraire. Dans tout genre de musique il peut se glisser une phrase suggestive ou sentimentale. D'autre part, telle phrase qui me laisse indifférent fera tomber mon voisin dans des transports érotiques tandis qu'elle inspirera à une âme mystique des pensées édifiantes. Il serait donc indispensable de rendre pour chaque morceau un jugement en bonne et due forme, et condamner toute expression quelle qu'elle soit! Quels artistes, bonrrelés de la plus bouffonne prétention, auraient l'inconcevable « culot » de s'ériger ainsi en juges de la moralité de telle ou telle musique? Et sur quelles théories fantaisistes et abracadabrantes fonderaient-ils leurs jugements — à moins que ce ne fut sur de très solides raisons encore plus étrangères à la Morale qu'à l'Art et sur lesquelles ils est inutile d'insister? Et puis, songez qu'il pourrait bien arriver que tel tango condamné au bûcher en 1914, soit en 1925, couronné avec félicitations du jury! »

« Il y a bien, en fin de compte, la solution américaine qui consiste à supprimer la Musique en bloc, ainsi que, cela va sans dire, la peinture, la sculpture, la littérature, et bien d'autres choses encore. On vend en ce moment un petit fétiche composé d'un triple personnage qui se bouche successivement la bouche, les yeux et les oreilles: cela s'appelle « le Secret du Bonheur », — ne rien dire, ne rien voir, ne rien entendre —. Serait-ce aussi celui de la Vertu? »

Lucien CHEVAILLIER.

« Je ne crois pas que la vraie musique, comme le grand art, puisse être immorale, mais si l'on admet que certaine musique peut soutenir les forces morales et l'énergie humaine, il est aussi d'autre musique dont l'action peut être dissolvante. »

Lucien HAUDEBERT.

« Je vous avouerai que si l'on proscrivait le jazz, je n'en serai pas autrement désolé, au contraire! Mais quant à vouloir toucher à toute musique sans paroles, sous prétexte d'immoralité, cela c'est de la pure folie! »

Fernand LE BORNE.

« Il suffit, il me semble, que la musique soit belle et qu'elle découvre une âme sensible. »

Gustave SAMAZEUILH.

(A suivre.)